

Ambassadeur de la République du Soudan.

27 août 1992

à M^{me} Maria Luisa Cassanmagnogo Cutti
Coprésidente du Comité / communauté européenne
97 Rue Belliard
1040 Bruxelles

Chère Madame la Coprésidente

En référence à ma lettre n° 02772 du 3/6/1992 et de ma lettre de même numéro datée du 4/6/1992 concernant l'accident de l'avion du comité international de la Croix Rouge (CICR) les autorités compétentes du Soudan m'ont fait parvenir les informations suivantes :

- 1) L'enquête a révélé que le contrôle aérien à l'Aéroport Ndjamena avait averti la Croix Rouge et les Nations Unies que la piste 17 de cet Aéroport avait été placée comme ayant une maintenance insuffisante et que leur avion devait atterrir et décoller sur la piste 35 ; mais le pilote a choisi d'atterrir la piste 17.
- 2) L'enquête a aussi révélé que la force de maintenance avait été infiltrée par les rebelles qui avaient pu déposer les explosifs et les mines anti tanks que l'avion heurta quand il décolla de la piste 17 et qui causèrent le malheureux accident et la mort de M^{re} Jean Paul Bescond.

Acceptez, je vous prie, M^{me} la Coprésidente
assurance de ma très haute considération

Saeed Saad
Ambassadeur

Monsieur Maurice Renard
11, Av. de St Amand
1050 Douvres

1050 Bruxelles